

Avis de constitution

SOCIETE « LA MAISON DES DRAGEES »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – Riviera 2,  
près de la Cité Universitaire, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/10/2024 , et enregistrés le 18/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA MAISON DES DRAGEES »

Objet :

- L'importation de dragées
- La vente de décorations festives et accessoires
- La location et vente d'articles évènementiels
- L'évènementiel
- Le commerce
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – Riviera  
2, près de la Cité Universitaire, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) Mme KOUADIO GBOGBO ROSELINE  
(COGÉRANT), M KOUADIO BOUADOU HERMANN  
(COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08447 du 28/10/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°66507/GTCA/RC/2024 du 28/10/2024

